

deux ans, ont été mis en circulation, au détriment de quelques personnes mal renseignées. Nous avons tout lieu de craindre que certains industriels peu honnêtes font de cette mise en circulation une affaire spéciale et nous conseillons à nos lecteurs de bien examiner les billets de banque qu'ils reçoivent.—*Moniteur du Commerce.*

RECETTES

Remède contre le rhume.

Prenez une pleine tasse à thé de graines de lin, une petite quantité de réglisse et un quart de livre de raisin séché; mettez ce mélange dans deux pintes d'eau que vous ferez bouillir jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une pinte. Ajoutez-y ensuite un quart de livre de sucre candi pilé, une cuillère de gin et une cuillère de bon vinaigre ou de jus de citron. Il serait mieux d'ajouter le gin et le vinaigre ou le jus de citron qu'à la quantité qu'on doit prendre immédiatement.

Prenez un deminard ou vous couchant, et en moindre quantité chaque fois que la toux vous incommodé. Ce breuvage guérit généralement le plus mauvais rhume en deux ou trois jours, et si on le prend à temps, ou peut dire que c'est un remède infailible.

Teinture de roses.

Mettez vos feuilles de roses dans une bouteille, sans trop les presser; jetez dessus de l'esprit de vin pur. Bouchez bien la bouteille et laissez-la jusqu'à ce que vous en ayez besoin. Par ce moyen vous aurez un parfum qui ne le cèdera guère à celui que vous achetez chez les marchands. Quelques gouttes suffisent pour embaumer votre appartement, ou améliorer beaucoup le vinaigre commun en y ajoutant une très petite quantité de ce parfum.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.
District de Kamouraska. } Le vingt-six mai mil huit cent
quatre-vingt-trois.
(En Vacances)

No. 526

JOSEPH GAUDIAS TELEPHORE CHARLAND, du Village Lauzon, comté de Lévis, District de Québec, agent général,

Demandeur,

vs.

HERMAN MARTINEAU, de la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, gentilhomme,

Défendeur,

Attendu qu'il appert par le rapport de Joseph Sirois, huissier exploitant en cette cause, que le dit défendeur n'a plus de domicile ni de résidence dans la Province de Québec et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska, mais qu'il a des biens dans le dit District; il est ordonné par le Procureur de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part du demandeur, quo par un avertissement publié deux fois en langue française dans un papier-nouvelles appelée "La Gazette des Campagnes," publiée à Ste Anne de la Pocatière, dans le dit District de Kamouraska, et deux fois en langue anglaise dans un papier-nouvelles appelée "Daily Mercury" publié en les cité et District de Québec, le dit défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour, pour répondre à l'action du demandeur, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du présent avertissement, il sera permis au dit demandeur de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie Copie. Kamouraska, 26 mai 1883.

J. G. PELLETIER,

P. C. S.

14 Juin 1883.

VENTE PAR LE SHERIF.

No. 5644 } ALEXANDRE FRASER, cultivateur, de Notre-Dame des Sept Douleurs, et DAME SERASINE VAILLANCOURT, son épouse, Demandeurs; contre JEAN-BAPTISTE VAILLANCOURT, cultivateur, ci-devant, de Ca-

couna, et maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, c'est-à-savoir:

Une terre située dans le premier rang des concessions de la paroisse de Saint-George de Cacouna, dans le comté de Témiscouata, dans le district de Kamouraska, contenant quatre arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur; la dite terre portant les numéros 14 et 17, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-George de Cacouna—avec les bâtisses érigées sur la dite terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de Saint George de Cacouna, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi.

F. A. SIROIS,

Sherif.

14 Juin, 1883.

ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de guémon biphosphaté, à raison de douze piastres la tonne, (c'est moins que la moitié du prix coûtant) et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

UNE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-mo-dèle, prendrait un engagement pour tenir une école modeste dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner le français dans une famille.

S'adresser au Bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste-Anne de la Pocatière.

10 mai 1883.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans pedigree.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de bled de semence de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

26 avril 1883.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

ST-ARSÈNE, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 2 x 30 arpents, à 2½ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Témiscouata, P. Q.

26 avril 1883.